

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



MAIRIE

1 route du Château
43620 Saint-Romain-Lachalm
04 71 61 00 08
mairie-st-romain@wanadoo.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours de
Mairie Saint-Romain-Lachalm



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Cadastre Napoléonien Saint-Romain-Lachalm

43

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie Saint-Romain-Lachalm - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegardons notre CADASTRE NAPOLEONIEN

◆◆ LE PROJET

La commune de St Romain Lachalm possède un cadastre Napoléonien du XIXe siècle (l'an 1865).

Cet atlas est composé d'une quinzaine de planches de 65 x 98 cm, reliées par une couverture qui, avec le temps, s'altèrent de plus en plus. Il est stocké dans une pièce à l'étage de la mairie et est peu consulté par la population.

La collectivité souhaiterait restaurer ce patrimoine, qui traduit le paysage de la commune du XIXe siècle et qui permet d'en comprendre son évolution depuis plus de 150 ans, afin d'en prolonger la mémoire.

Cette restauration permettra au cadastre de perdurer et il lui redonnera une place aux yeux des habitants de St Romain Lachalm qui (re)découvriront son histoire.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Les travaux concerneront la restauration de toutes les planches ainsi que de la couverture du cadastre Napoléonien.

Ils seront réalisés par l'entreprise « La Reliure du Limousin » qui a un savoir-faire de haute technicité dans la restauration de livres anciens et le tout étant réalisé manuellement comme une reconstitution très minutieuse d'un puzzle.

Une fois restauré, le cadastre sera exposé au public dans la mairie, et sera mis en valeur dans un meuble vitré fait sur mesure par un artisan local.

Montant des travaux	4423 € HT
Objectif de collecte	3500 €
Début des travaux	Fin 2022



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Cadastre Napoléonien Saint-Romain-Lachalm

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80527

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Cadastre Napoléonien Saint-Romain-Lachalm

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Crédit photos © Mairie Saint-Romain-Lachalm



Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre